Newspapers by ancestry
https://www.newspapers.com/image/1079094014/

Downloaded on Feb 7, 2026

ÉCONOMIE

Bijouterie Gambard
ROLEX
Vente et service
1234 RUE CATHCART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

La création d'emplois plafonne aux États-Unis

GLENN SOMERVILLE

Washington — Les créations d'emplois ont plafonné à 96 000 en septembre aux États-Unis, un chiffre largement inférieur aux attentes de Wall Street qui ne devait pas manquer de resurgir lors du début de la nuit dernière entre George Bush et John Kerry justement consacré à l'économie.

Les chiffres publiés hier par le département du Travail, qui a également annoncé un taux de chômage stable à 5,4 %, sont les dernières statistiques de l'emploi avant l'élection présidentielle du 2 novembre.

Les économistes de Wall Street s'attendaient en moyenne à 148 000 créations d'emploi. Le département du Travail a également revu à la baisse, à 128 000 contre 144 000, le nombre de créations d'emplois pour le mois d'août.

Ces chiffres moins bons que prévu viennent conforter le scénario d'une pause dans le cycle de hausse des taux de la Réserve fédérale l'an prochain. La Fed a relevé à trois reprises son taux directeur depuis le mois de juin, portant le taux des *Fed funds* à 1,75 % contre un plus bas depuis quatre décennies de 1 %. Certains professionnels des marchés tablent désormais sur un seul relèvement d'ici la fin de l'année. *«Pour la Fed, je pense que le prochain relèvement sera le dernier et que le taux des Fed funds restera à 2 % jusqu'à la fin 2005»*, avance même Jason Daw, analyste chez Merrill Lynch.

Gary Stern, président de la Fed de Minneapolis, a déclaré que ces statistiques ne modifiaient en rien la politique de resserrement monétaire *«mesurée»* adoptée par la Réserve fédérale.

Le comité de politique monétaire de la banque centrale se réunit encore à deux reprises avant la fin de l'année, les 10 novembre et 14 décembre.

Matière à débat

L'emploi constitue l'un des grands critères de choix des électeurs américains et les réactions rapides à la publication des chiffres ont démontré l'extrême sensibilité du sujet.

Le candidat démocrate John Kerry a estimé que le *«verdict»* était tombé. *«Le président Bush sera le premier président en 72 ans à répondre devant l'électorat d'une économie qui a perdu des emplois durant son mandat»*, a-t-il dit.

Dans le camp républicain, le secrétaire au Commerce, Don Evans, a au contraire souligné que septembre marquait le treizième mois consécutif de création d'emplois. *«Nous avons enregistré des créations d'emplois alors que nous sommes dans une économie de guerre»*, a-t-il dit.

Quatre cyclones ont balayé le Sud-Est américain pendant les mois d'août et septembre. Le département du Travail a estimé qu'ils avaient doute pesé sur les embauches mais *«pas suffisamment»* pour avoir un impact.

La plupart des créations d'emplois émanent du secteur des services, alors que 18 000 emplois ont été supprimés dans le secteur manufacturier.

Les analystes ont majoritairement jugé ces chiffres décevants, le dollar a cédé du terrain face à l'euro et les marchés d'actions ont baissé, à nouveau préoccupés par la vigueur de la croissance américaine.

Le département du Travail a par ailleurs déclaré que, selon ses estimations provisoires, l'économie avait créé environ 236 000 emplois de plus qu'initialement prévu dans l'année à mars 2004, et compte intégrer ce changement dans les révisions qu'il publiera en février 2005. En incluant ce changement, le nombre d'emplois perdus par l'économie américaine depuis la prise de fonctions de George Bush en janvier 2001 serait d'environ 585 000, contre 821 000 sans la révision.

Reuters

L'AMF poursuit le fondateur de Jitec

GÉRARD BÉRUBÉ

Après quatre années de rebondissements, l'Autorité des marchés financiers (AMF) va de l'avant et intente des poursuites pénales contre l'ex-président et fondateur de Jitec, Benoît Laliberté. Le nouvel organisme, qui reprend notamment les activités de la Commission des valeurs mobilières du Québec, accompagne sa démarche d'amendes les plus élevées à avoir été exigées à ce jour dans l'industrie canadienne des valeurs mobilières, soit près de 1,8 million de dollars.

Auparavant, on retenait que l'amende la plus élevée avait été imposée au couple Charest-Weinberg, fondateur de Cinar. Le couple avait été condamné à verser deux millions, soit un million chacun.

Le dépôt de ces poursuites devant la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec peut être vu comme étant la conclusion des enquêteurs indépendants appelés en mars dernier à revoir les preuves accumulées par la Commission des valeurs mobilières dans ce dossier. Étant lui-même visé par une poursuite en dommage et intérêt de 117 millions pour abus de pouvoir, intentée par Benoît Laliberté à l'automne 2003, l'homme d'affaires accusait également la Commission de lui avoir fait perdre sa compagnie.

Par ce réexamen, l'organisme de réglementation voulait préserver sa neutralité et éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Ce faisant, Benoît Laliberté fait face à 48 chefs d'accusation, pour des amendes totalisant près de 1,8 million. Ces amendes sont à titre punitif, a expliqué le porte-parole de l'AMF, Philippe Roy, qui rappelle qu'une éventuelle récupération des pertes subies par les investisseurs se retrouvait au cœur d'un recours collectif intenté par les actionnaires contre Benoît Laliberté. *«Il est accusé d'avoir réalisé des opérations sur les titres de la société Jitec alors qu'il disposait d'une information privilégiée sur cette société»*, peut-on lire dans le communiqué de l'AMF. Il est également accusé *«d'avoir aidé la société Jitec à présenter dans des communiqués de presse des informations fausses ou trompeuses»*.

Du même souffle, des accusations ont également été portées hier contre deux courtiers, Ali Reza Bassiri (six chefs, amendes de 30 000 $) et Martin Gendron (huit chefs, amendes de 40 000 $), *«pour s'être portés garants de la valeur ou du prix éventuel des titres de la société Jitec»*.

54 millions d'actions

Fondée par Benoît Laliberté, Jitec fabriquait des terminaux informatiques pour PME empruntant à la technologie des réseaux centriques. Devenue une compagnie inscrite en Bourse en juillet 2000, au terme d'une opération de prise de contrôle inversée, les malversations alléguées ont conduit à la démission de Benoît Laliberté, en novembre 2000. Ces malversations présumées prenaient alors la forme d'une manipulation des cours avec un prix unitaire passant rapidement de moins de 1 $ à un sommet de 11,65 $ l'action. Avec quelque 54 millions d'actions ordinaires alors émises, la capitalisation de cette jeune entreprise a atteint rapidement les 575 millions.

Benoît Laliberté détenait alors 72 % de l'entreprise, soit 39 millions d'actions ordinaires, mais seulement 10 millions de ces actions étaient libres pour négociation.

Depuis, l'enquête menée par l'autorité de réglementation des valeurs mobilières n'avait abouti à aucune accusation, jusqu'à hier.

Outre ses démêlés avec l'AMF et le recours collectif intenté par les investisseurs, Benoît Laliberté doit également conjuguer avec le ministère du Revenu qui, en avril dernier, le soupçonnait de fraude fiscale. Selon une dépêche de la Presse canadienne datée du 26 avril 2004, les enquêteurs du fisc reprochaient à l'homme d'affaires et à ses compagnies Maxalex, Vectoria informatique et télécommunications (de même qu'à six sociétés à numéro) d'avoir multiplié les demandes de remboursement de TVQ pour les mêmes transactions. Les fraudes alléguées se seraient déroulées entre décembre 1997 et septembre 2003 et des infractions similaires, reliées à la TPS, pourraient également avoir été commises.

Dans son article, la Presse canadienne rappelait aussi que l'entrepreneur avait été accusé de prêt usuraire, de gangstérisme et d'extorsion en juillet 2003. Un réseau criminel dont il faisait partie aurait été impliqué dans le financement du projet de Studio Bromont, qui devait être aménagé dans l'ancienne usine de Hyundai. Il a été libéré sous caution en attente de son procès.

Le Devoir

Un tribunal rejette une poursuite de 1,25 milliard $US contre Black

Chicago — Une juge d'une cour fédérale américaine a rejeté hier une poursuite de 1,25 milliard $US intentée par Hollinger International contre Conrad Black et d'autres anciens dirigeants de ce groupe de presse.

La juge Blanche Manning a toutefois précisé que certains points de la réclamation pourraient être présentés à d'autres instances ou formulés autrement. Les deux parties ont d'ailleurs affirmé qu'elles entendaient poursuivre les hostilités.

Hollinger International accuse M. Black, qui occupait le poste de chef de la direction du groupe de presse jusqu'à son éviction en novembre dernier, ainsi que d'autres anciens membres de la direction d'avoir détourné 400 millions $US sur une période de plusieurs années.

Dans sa poursuite, Hollinger International alléguait que ce détournement de fonds constituait une violation de la loi américaine sur la fraude et la corruption. En vertu de cette loi, la compensation pour les dommages subis peut être triplée, ce qui portait le montant de la réclamation à 1,25 milliard $US.

La juge Manning a toutefois accédé à la requête de la partie défenderesse, qui demandait le rejet de la poursuite. Selon la juge, Hollinger International n'a pas été en mesure de prouver que cette allégation relève de la loi sur la fraude et la corruption.

La juge Manning a toutefois précisé qu'elle ne se prononce pas sur le fonds des actes allégués qui auraient été commis par M. Black et ses associés. Dans son jugement de 20 pages, la juge écrit que l'affaire devrait être plutôt entendue en fonction des lois sur les valeurs mobilières.

La juge a de plus précisé que certaines allégations pourraient être présentées de nouveau par Hollinger International devant des tribunaux d'État.

TIM SHAFFER REUTERS

Conrad Black

Les efforts se poursuivent

Hollinger International a réagi à ce jugement en affirmant que le comité spécial du conseil d'administration qui s'est penché sur les agissements passés de M. Black poursuivra ses efforts pour récupérer les sommes en cause.

«Le rejet de la poursuite par la cour pour des points de droit ne remet aucunement en question la validité ou le mérite de nos allégations», a déclaré par voie de communiqué le p.-d.g. par intérim de Hollinger International et président du comité spécial, Gordon Paris.

Un haut dirigeant de Hollinger, le conglomérat torontois par lequel M. Black demeure l'actionnaire de contrôle du groupe de presse, a dit que l'entreprise, qui était également visée par la poursuite, continuera de se défendre vigoureusement s'il y a lieu.

«Nous sommes très satisfaits de la décision de la juge Manning», a déclaré dans un communiqué Peter White, cochef de l'exploitation de Hollinger. *Nous continuons de croire que les allégations faites contre Hollinger sont sans mérite et nous continuerons de nous défendre vigoureusement s'il y a une nouvelle poursuite.»*

M. Black a lui-même déposé une poursuite pour diffamation contre Hollinger International. Il a récemment fait savoir qu'il pourrait déposer une deuxième poursuite contre les membres du comité spécial du conseil d'administration qui l'ont accusé, dans un rapport d'enquête rendu public à la fin du mois d'août, d'avoir pigé dans les coffres de l'entreprise comme s'il s'agissait de sa *«tirelire personnelle»*.

Presse canadienne

Le brut clôture au-dessus de 53 $US

New York — Le baril de pétrole brut a clôturé au-dessus de 53 $US hier pour la première fois à New York, à 53,31 $US, après avoir atteint juste avant un nouveau record à 53,40 $US, en raison du risque de nouvelle tempête dans le sud des États-Unis et d'une grève au Nigeria.

Sur le New York Mercantile Exchange, le baril de brut de qualité *light sweet crude*, qui arrive à échéance en novembre, a terminé sur un gain de 64 cUS, à 53,31 $US, après avoir atteint quelques minutes plus tôt le nouveau sommet historique de 53,40 $US.

Il s'agit de la quatrième séance consécutive de hausse. Les cours ont pris 10,50 $US en moins d'un mois à New York.

À Londres, le baril de Brent de la mer du Nord a clôturé sur un gain de 81 cUS, à 49,71 $US, après avoir atteint un record historique à 49,75 $US.

Selon Marshall Steeves, analyste de Refco, *«le temps orageux en Louisiane fait craindre une nouvelle tempête»* dans le sud des États-Unis, ce qui risquerait de retarder les réparations des infrastructures pétrolières endommagées par le passage du cyclone *Ivan*, entraînant de nouvelles perturbations.

Environ 450 000 barils de brut manquent encore à la production américaine depuis le passage d'*Ivan* à la mi-septembre.

D'après lui, les cours du fioul de chauffage ont également atteint un record historique en clôturant à 1,454 $US le gallon pour le contrat de novembre, en hausse de 2,31 cUS.

Les stocks de pétrole sont à des niveaux historiquement bas aux États-Unis et les investisseurs s'inquiètent d'une possible pénurie à l'approche de l'hiver.

Ces craintes sont renforcées par la menace du déclenchement d'une grève générale au Nigeria à partir de lundi et pour quatre jours. La tension semble reprendre dans le delta du Niger et les employés nigérians de Shell sont toujours en grève.

Agence France-Presse

Circuit Ford-Lincoln dans la mire syndicale

Après Brossard Honda, voilà que le concessionnaire automobile Circuit Ford-Lincoln de Montréal fait à son tour l'objet d'un effort de syndicalisation. Le Syndicat international des métiers du Québec (SIMQ), affilié à la FTQ, a indiqué tard jeudi soir avoir déposé, au nom de dix vendeurs, une requête en accréditation auprès de la Commission des relations de travail du Québec. Il attend une décision officielle d'ici trois ou quatre semaines, à moins d'un imprévu. Il a été impossible hier de joindre la direction de Circuit Ford-Lincoln.

La SIMQ mène une campagne de syndicalisation chez plusieurs concessionnaires et dit avoir monté une quinzaine de dossiers qu'elle pourrait déposer auprès de la Commission en temps et lieu. Chez Brossard Honda, l'accréditation a été accordée en avril et les choses en sont maintenant à la négociation d'un contrat de travail.

«Les choses sont bien», a dit le directeur du SIMQ, Mario Cotton. *«C'est toujours un choc pour l'employeur de devoir composer avec ça pour une première fois, mais il n'y a pas de mauvaise volonté.»* Les pourparlers en sont encore au normatif, a-t-il dit, en précisant que l'aspect financier n'avait donc pas été abordé. Le syndicat voudrait que ce contrat de travail chez Brossard Honda serve de modèle pour les autres concessionnaires, que l'on peut par ailleurs dénombrer à 220 dans le Grand Montréal.

Le Devoir

EN BREF

UBS Securities Canada devra payer deux millions

Toronto — UBS Securities Canada, la filiale canadienne de la firme de courtage suisse, qui est l'une des plus actives sur le parquet de la Bourse de Toronto, se voit imposer une amende de deux millions pour avoir gonflé le volume des transactions déclarées et avoir omis de superviser adéquatement ses opérations. L'amende est la plus importante jamais imposée dans une cause semblable au Canada. Les clients de UBS n'ont pas souffert des pratiques douteuses de la firme, a indiqué Maureen Jensen, une vice-présidente au sein de l'agence de réglementation, *«mais UBS Securities Canada n'a pas tenu compte de nos avertissements»*. *Mais «la pratique de la "saisie en double" nuit à l'intégrité du marché en gonflant artificiellement les volumes de transactions dans le marché, et est en contravention des Règles universelles d'intégrité du marché* [RUIM]», a précisé Services de réglementation du marché dans un communiqué hier.

Le Devoir

Mediagrif se réorganise

KARINE FORTIN

La société Mediagrif, qui exploite plusieurs réseaux d'affaires électroniques, a laissé savoir hier qu'elle réorganisait sa division de logiciels et de service Flow Systems et qu'elle coupait 36 postes à Québec.

Les activités de recherche et développement seront rapatriées au siège social, situé à Longueuil. Les ventes et le marketing de Flow Systems seront confiés aux équipes chargées de répondre aux demandes des autres clients de Mediagrif.

La restructuration coûtera environ 850 000 $ avant impôts. L'entreprise inscrira ses frais à ses livres du deuxième trimestre qui a pris fin le 30 septembre dernier.

En 2004, Flow a généré des revenus de quelque 2,5 millions. Elle a cependant enregistré une perte d'exploitation de 1,5 million. La division s'était fixé pour objectif d'atteindre le seuil de rentabilité au cours de l'exercice 2005. Les résultats du premier semestre se sont toutefois avérés décevants, a convenu le p.-d.g. de Mediagrif, Denis Gadbois.

«Au cours trois des dernières années, nous avons investi d'importantes ressources dans le développement des produits de gestion des promotions de Flow Systems», a-t-il déclaré dans un communiqué. *«Nous croyons que nous avons eu un certain succès auprès d'un groupe de clients restreint et dans l'utilisation de ces solutions pour le bienfait de nos propres réseaux d'affaires électroniques. Toutefois* [...] *les revenus et les perspectives d'affaires à moyen terme se sont avérés considérablement moindres qu'anticipé.»*

Mediagrif entend désormais consacrer ses budgets de recherche au développement de produits et de solutions sur mesure pour ses réseaux.

Presse canadienne

ING se portera acquéreur d'Allianz du Canada

ING Group et Allianz Group ont annoncé hier qu'ING Canada a conclu une entente définitive pour l'acquisition des entreprises d'assurance de dommages d'Allianz au Canada. En vertu de l'entente, ING se portera acquéreur d'Allianz du Canada et de ses filiales Compagnie d'assurance Allianz du Canada, l'assureur de groupe Compagnie d'assurance Traînage du Canada et Canada Brokerlink, un réseau de courtage d'assurance établi en Ontario et en Alberta.

Par suite de l'acquisition, les primes directes d'ING au Canada augmenteront d'environ 600 millions $CAN pour dépasser les quatre milliards de dollars.

ING élargira également son réseau de distribution. Plus de 800 employés d'Allianz se joindront au personnel d'ING, qui compte déjà plus de 5600 employés. Cette transaction touche également les 525 employés de Canada Brokerlink.

Le Devoir

Cours sur
Comment bâtir son portefeuille et vivre de ses placements

Claude Chiasson,
Chroniqueur financier,
analyste financier et investisseur privé

Quatre séances durant lesquelles vous découvrirez :

- Les placements sûrs rapportant des revenus réguliers et croissants
- Les secteurs prometteurs dans lesquels il vous faut investir
- Comment récolter un rendement de 10 % et plus de son capital à la retraite
- Comment accumuler les bons placements au bon prix

Comprend un accès gratuit de deux mois à la classe Internet (www.projetcasement.qc.ca) pour parfaire vos connaissances et amorcer la construction de votre portefeuille avec l'appui du prof.

« Un cours qui vous fera sortir des sentiers tracés par les institutions financières trop gourmandes; dès lors, vous épargnerez pour vous et non pour les autres »

Au cégep Rosemont, les 4 mardis consécutifs à partir du 23 novembre jusqu'au 14 décembre, de 19h à 22h, local B541.

Prix : 145 $ (taxes en sus; comprend le manuel de classe)
Réservez dès maintenant en appelant au 514-332-5494.
N.B. : branchement Internet requis

LE DEVOIR Placement

Copyright © 2026 Newspapers.com. All Rights Reserved.